



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

**Direction Départementale des Territoires
du Rhône**

Service Eau et Nature

Mission Guichet Unique et Politique de Contrôle

Lyon, le

23 MAI 2014

PREFECTURE DU RHONE

Direction départementale des territoires du Rhône
service eau et nature

PREFECTURE DE L'AIN

Direction départementale des territoires de l'Ain
service protection et gestion de l'environnement

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté inter-préfectoral du 22 mai 2014, le projet de désengrèvement du Vieux Rhône et de restauration du canal écrêteur dans le delta de Neyron sur le territoire des communes de RILLIEUX LA PAPE, VAULX EN VELIN (69) et NEYRON (01), est soumis à une enquête publique préalable à l'autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement sollicitée par la Communauté urbaine de Lyon Direction de l'eau.

L'enquête se déroulera pendant un mois, du 16 juin au 16 juillet 2014 inclus.

A l'issue de l'enquête publique, la décision relative à la demande d'autorisation relèvera de la compétence des préfets du Rhône et de l'Ain.

M. Maurice LIGOUT, retraité chef d'entreprise bâtiments industriels et particuliers, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairies de VAULX EN VELIN, service urbanisme, au 15 rue Jules Romain, de RILLIEUX LA PAPE, au service cadre de vie et développement urbain, les Verchères, 62 A av de l'Europe, et de NEYRON aux dates et heures suivantes :

VAULX EN VELIN	Le mardi 17 juin 2014	De 14h30 à 16h30
NEYRON	Le mardi 24 juin 2014	De 14h30 à 16h30
RILLIEUX LA PAPE	Le jeudi 3 juillet 2014	De 14h30 à 16h30
VAULX EN VELIN	Le jeudi 10 juillet 2014	De 14h30 à 16h30
NEYRON	Le mercredi 16 juillet 2014	De 9h00 à 11h00
RILLIEUX LA PAPE	Le mercredi 16 juillet 2014	De 15h00 à 17h00

Mme Marie-Jeanne COURTIER, juriste retraitée du Ministère de l'Intérieur, est désignée en qualité de suppléante.

Le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale sera consultable en mairies précitées aux jours et heures d'ouverture au public des services municipaux concernés.

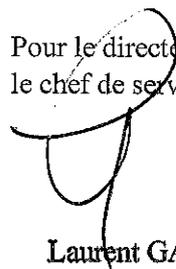
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir auprès de l'autorité compétente pour organiser l'enquête, communication du dossier d'enquête publique.

Des informations peuvent être demandées au responsable du projet, la Communauté urbaine de Lyon Direction de l'Eau-unité pilotage Eau Potable, auprès de Mme Anne PERRISSIN-FABERT au n°04 78 95 89 51 (ou à l'adresse : aperrissin@grandlyon.org), ou auprès de Mme Odile FOURNIER au n° 04 78 95 89 22.

Les observations formulées devront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies désignées, ou être adressées par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête fixé à la mairie de VAULX EN VELIN.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairies précitées, à la direction départementale des territoires du Rhône- service eau et nature, à la direction départementale des territoires de l'Ain, service protection et gestion de l'environnement et sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône et dans l'Ain (www.rhone.gouv.fr ; www.ain.gouv.fr)

Pour le directeur départemental
le chef de service



Laurent GARIPUY